



Fédération des acteurs et  
Actrices des **M**usiques et  
**D**anses **T**raditionnelles

## BARÈME DE COTISATION ADHÉSION A LA FAMDT 2022

### SI VOUS ÊTES UNE STRUCTURE / PERSONNE MORALE

Voté en assemblée générale le 9 juin 2022

Changement du barème par rapport aux années précédentes.

- Produits de moins de 20 000 € :      ◇ 50 €
- Produits de 20 000 à 100 000 € :      ◇ 100 €
- Produits de 100 000 à 200 000 € :      ◇ 150 €
- Produits de 200 000 à 300 000 :      ◇ 200 €
- Produits de 300 000 à 400 000 € :      ◇ 300 €
- Au-delà de 400 000 € :      ◇ 400 €

### SI VOUS ÊTES UNE PERSONNE PHYSIQUE

Voté en assemblée générale le 17 juin 2017

L'adhésion individuelle est de 10€ par personne. À titre indicatif, la voix des personnes individuelles lors de l'Assemblée Générale de la FAMDT sera consultative. Les personnes physiques ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration.